

**Séance du Conseil de Ville
du 26 avril 2010 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 14 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 13 du 29 mars 2010
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Elisa BONADEI
 - M. Yusuf Ziya ERDOGDU, son épouse Mme Neslihan ERDOGDU-Serin et leur fille Sinem ERDOGDU
 - M. Meng Ly MANN
 - Mme Katharina MAZOURIK
6. Développement de la motion 5.03/10 - "Circulation à vélo en ville", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
7. Développement de la motion 5.04/10 - "Foires à Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
8. Développement de la motion 5.05/10 - "Pique-nique de quartier ou fête des voisins", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
9. Réponse au postulat 4.05/09 - "Mise à disposition de véhicules en location", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
10. Réponse à la motion 5.05/09 - "Parc immobilier et routier, une vue d'ensemble s'il vous plaît !", PLR, M. Pierre Chételat
11. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Paul Fasel, 1^{er} vice-président, en l'absence de M. David Asséo en début de séance, ouvre la réunion et salue les membres présents. Il soumet au Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour, Mme Marie-Claire Grimm souhaitant le retrait du point 7 de l'ordre du jour.

DECISION : le retrait du point 7 de l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Fasel donne lecture d'une lettre de l'Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique, en remerciement du crédit de Fr. 200'000.- voté à fin mars par le Conseil de Ville, soutenant ainsi la rénovation de l'établissement.

2. **APPEL**

40 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1^{er} vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Besim **Hoxha**,

François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Emmanuelle **Schaffter Milani**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par M. Asaël **Droz**
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Julien Lesniak est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan**
 M. Grégoire Monin est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 M. Pepi Natale est remplacé par Mme Marie-Claire **Grimm**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Christian Wirz est remplacé par Mme Yvonne **Plumez**

Est excusé

M. Jérôme Corbat

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Philippe **Hammel**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 13 DU 29 MARS 2010

Le procès-verbal no 13 du 29 mars 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Sébastien Lapaire, PS, revenant sur le crédit voté en octobre 2009 relatif aux aménagements de la piscine en plein air, rappelle que le toboggan avait été accepté parallèlement à la hausse des tarifs d'entrée, afin que les usagers le financent partiellement. Comme les travaux liés à cette attraction ont vraisemblablement pris du retard, M. Lapaire suggère de n'appliquer la hausse des tarifs qu'une fois le toboggan fonctionnel.

M. Damien Chappuis souligne que le Conseil de Ville a accepté le toboggan et la hausse des tarifs, qui n'ont pas été adaptés depuis cinq ans. La piscine ouvrira ses portes le 15 mai et une journée de promotion sera organisée le 23 juin dans ces lieux. Les nouveaux tarifs seront appliqués dès l'ouverture de la piscine.

M. Sébastien Lapaire n'est pas satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, relève que depuis peu, l'orifice des poubelles publiques est bouché en son centre, ce qui réduit considérablement le type de déchets pouvant y être introduit. Il craint que cette mesure, certainement instaurée pour empêcher les particuliers de déposer leurs déchets personnels, n'accroisse le dépôt de déchets dans la nature, en particulier au parcours Vita.

Mme Françoise Collarin souligne que les poubelles de la ville sont régulièrement remplies d'ordures provenant de ménages qui n'achètent pas de sacs taxés, ce qui induit

de plus en plus de tournées de la Voirie. L'orifice des poubelles a donc été partiellement fermé afin de permettre l'introduction de déchets de petite taille uniquement. Le point de la situation sera fait à l'automne.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Jacques Marchand, PS, demande au Conseil communal si, comme d'autres localités suisses, il soutiendra le référendum contre la 4^{ème} révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), acceptée dernièrement par les Chambres fédérales. A son avis, le durcissement de cette loi obligera les chômeurs et leurs familles à recourir aux prestations de l'aide sociale.

M. André Parrat estime nécessaire d'envisager des mesures évitant des transferts de charges de la Confédération sur les cantons et les communes. Selon M. le Ministre Receveur, cette révision pourrait générer une augmentation des prestations de l'aide sociale de l'ordre de 10 %. Dans ces circonstances, le Conseil communal rejoindra le comité référendaire contre la 4^{ème} révision de la LACI et s'unira à La Chaux-de-Fonds en vue d'un dialogue au sein du réseau des villes de l'Arc jurassien.

M. Jacques Marchand est satisfait.

M. André Ackermann, PDC-JDC, relevant les détritiques jonchant les rues de la Communance depuis l'ouverture d'une discothèque dans ce quartier, suggère d'installer des poubelles supplémentaires dans cette zone, ainsi qu'à la rue du Stand.

Mme Françoise Collarin indique que cette question sera étudiée, tout en relevant que ce problème ne sera peut-être pas résolu vu le manque de discipline de certains citoyens. De plus, Mme Collarin indique qu'à partir du mois de mai, un contrôle des incivilités en ville de Delémont sera effectué en collaboration avec une entreprise spécialisée.

M. André Ackermann est satisfait.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, 2010 ayant été proclamé par l'ONU Année de la biodiversité, indique que de nombreuses localités suisses ont organisé des manifestations afin de sensibiliser les citoyens. Même si le Conseil de Ville a refusé, dans le cadre du budget, une contribution en faveur de la nature en ville, M. Martinoli demande à l'Exécutif s'il envisage de marquer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité à Delémont.

Mme Françoise Collarin informe qu'aucune manifestation n'est prévue. Elle relève toutefois l'attention que portent les services communaux à la biodiversité, citant en exemple les articles paraissant régulièrement dans le *Delémont.ch* en faveur de la biodiversité ou du respect de la nature. Elle transmettra toutefois cette suggestion à son service.

M. Emmanuel Martinoli est partiellement satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, revenant sur la collaboration de la Ville avec l'entreprise Securitas, est d'avis que la privatisation de certaines tâches peut poser problème, en raison du personnel peu formé, de l'absence de compétence en matière d'interventions et d'un manque de coordination avec les forces de police, notamment. Comme des postes d'agents n'ont pas été repourvus à Delémont, M. Schindelholz souhaite savoir si l'Exécutif envisage une privatisation des services de l'ordre. Il demande également quelles tâches et compétences seront déléguées au personnel de Securitas et comment cette solution sera évaluée par rapport à l'engagement d'un agent de police communal.

M. Pierre Kohler, maire, confirme le mandat confié à une entreprise privée, travaillant également avec Moutier, vu les problèmes survenant en Vieille Ville en fin de semaine notamment, comme l'ont relevé les opposants au SAS. Ainsi, dans le but de soutenir la Police locale en matière d'information et de prévention, des agents privés non armés patrouilleront le week-end en soirée, où de nombreuses incivilités surviennent. M. Kohler souligne la complexité du fonctionnement de la Police locale, prête à intervenir à chaque instant. Il relève également que ces sociétés privées sont reconnues, leurs agents parfaitement formés, et qu'un bilan de cette collaboration sera dressé en fin d'année. Par ailleurs, M. Kohler met en évidence le fait qu'en matière de prévention, le contact de la

population avec des agents privés est plus intéressant qu'avec des policiers, qui représentent l'ordre et la répression, dans l'esprit des jeunes gens, notamment.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Alphonse Poupon, PS, souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'amélioration du Colliard, rappelant que les habitants du nord-est de la ville sont incommodés par les appels des trains circulant dans ce secteur de la ville.

Mme Françoise Collarin indique qu'une convention liant les CFF, le Canton et la Commune sera signée à fin avril 2010. Un crédit sera soumis au Conseil de Ville en juin prochain et les barrières du passage à niveau seront posées en 2011.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

M. Mehmet Ali Celik, PS, revenant sur la démolition de l'immeuble sis à la rue Saint-Michel 8, indique que cette bâtisse ne figure pas au patrimoine delémontain ou jurassien. Il se demande si les coûts d'une rénovation ont été calculés, ce lieu pouvant éventuellement être utilisé à d'autres fins.

Mme Françoise Collarin confirme que ce bâtiment n'est pas inscrit au patrimoine et qu'aucune estimation de la restauration n'a été menée, sachant qu'elle serait trop onéreuse, vu l'état du bâtiment extrêmement délabré et des annexes construites au fil des ans, avant l'acquisition de l'immeuble par la Commune. La variante de la rénovation n'a donc pas été retenue par le Conseil communal.

M. Mehmet Ali Celik est satisfait.

Mme Francine Chollet, PS, relevant l'abattage d'arbres au Château de Porrentruy, fragilisés par une taille non adéquate, demande si cet événement a modifié la procédure appliquée à Delémont en matière de taille des arbres. Elle invite également la Ville à informer les citoyens delémontains par l'intermédiaire du *Delémont.ch*.

Mme Françoise Collarin indique qu'un contrôle est pratiqué régulièrement à Delémont, vu que d'autres localités de Suisse romande ont elles aussi dû abattre certains arbres mal taillés. Mme Collarin souligne que depuis quelque temps déjà, les arbres nouvellement plantés à Delémont sont taillés de façon différente, rien ne pouvant toutefois améliorer l'état des arbres séculaires. Pour informer la population, Mme Collarin suggérera un encart dans le journal de la Municipalité.

Mme Francine Chollet est satisfaite.

M. André Ackermann, PDC-JDC, indique que les végétaux plantés dans le rond-point situé au carrefour de la RDU et de la route de Moutier gênent passablement la visibilité des usagers, en particulier ceux arrivant du pont du Righi qui ne voient pas les automobilistes venant de Courrendlin. Il invite donc les services communaux à remédier à cet inconvénient.

Mme Françoise Collarin indique que l'entretien de ce rond-point, situé sur une route cantonale, incombe à la Commune. Rappelant que ce genre d'aménagement vise à ralentir la circulation, elle précise que cette question sera étudiée en collaboration avec les services cantonaux compétents.

M. André Ackermann est partiellement satisfait.

M. Alphonse Poupon, PS, s'agissant de la mise à disposition d'une salle pour les cérémonies funèbres laïques, estime que cette tâche incombe à la Commune et non au CCRD, comme précisé par la Municipalité à un citoyen delémontain. Il propose donc d'utiliser la Salle Saint-Georges, une fois rénovée.

M. Pierre Kohler, maire, est d'avis que ce lieu pourrait convenir, moyennant location selon les tarifs en vigueur.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Elisa BONADEI
- M. Yusuf Ziya ERDOGDU, son épouse Mme Neslihan ERDOGDU-Serin et leur fille Sinem ERDOGDU
- M. Meng Ly MANN
- Mme Katharina MAZOURIK

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/10 - "CIRCULATION À VÉLO EN VILLE", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève le nombre grandissant de citoyens se déplaçant à vélos, qui sera encore accru par l'arrivée des vélos électriques. Dans ces circonstances, les infrastructures existantes doivent être adaptées afin de répondre aux besoins en matière de confort et de sécurité. En particulier, M. Montavon cite divers trajets pouvant être empruntés par des enfants (Vorbourg, Colliard, Centre sportif) et dont les parcours pour vélos sont mal signalés et où la sécurité n'est pas assurée, ce qui incite parfois les parents à utiliser leur voiture. En ce qui concerne les cyclistes plus expérimentés, plusieurs lieux sont également dangereux, notamment le rond-point au carrefour de la RDU et de la route de Moutier, ou la rue Pierre-Péquignat, qui peut être empruntée par les cyclistes dans le sens sud-nord.

Par sa motion, M. Montavon souhaite améliorer la situation en proposant des parcours plus sûrs, plus attractifs, et mettre en place un réseau cyclable cohérent à Delémont, afin que l'ensemble de la population puisse circuler en toute sécurité. Il suggère donc la création d'un groupe de travail chargé de proposer une étude détaillée des trajets dangereux, en collaboration avec des associations. Selon lui, les solutions à proposer doivent être fournies par des spécialistes de la sécurité routière, raison pour laquelle il propose de recourir aux services d'un bureau spécialisé pour trouver des solutions aux problèmes répertoriés. Il souhaite que l'étude tienne compte, en priorité, des accès aux écoles et au Centre sportif, des stations de prêts de vélos, du projet d'agglomération et des résultats de l'enquête nationale de Pro Vélo intitulée "Votre ville est-elle cyclophile ?". Des améliorations d'infrastructures devront être proposées, comme des pistes ou bandes cyclables, ou le partage de trottoirs entre piétons et cyclistes. Un agenda des réalisations, avec priorités, devra également être établi. De plus, lors de constructions ou de réfections de routes, des aménagements devraient être faits.

Mme Françoise Collarin rapporte que le Conseil communal, conscient des améliorations à apporter au réseau cyclable delémontain, accepte cette motion sous forme de postulat, étant donné les réflexions conséquentes qu'impliqueront les exigences de l'intervention.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, accepte la transformation de sa motion en postulat, en se réservant le droit de déposer une seconde motion au cas où le calendrier ne serait pas respecté ou les travaux contraires aux exigences.

M. Luc Dobler, PCSI, favorable à la mobilité douce dans le but de désengorger le trafic en ville, estime judicieux de mener une réflexion et de profiter des prochains chantiers pour prévoir des solutions sécurisantes pour les cycles. Il lui paraît également important de garantir la sécurité des vélos, dans les parcs prévus à la gare notamment. Toutefois, vu le nombre d'exigences de la motion, son groupe l'acceptera sous la forme du postulat.

M. Jude Schindelholz, PS, accueille positivement l'étude globale du réseau cyclable, dans le but d'améliorer sa sécurité. A titre d'exemple, il indique qu'entre 2008 et 2009, le nombre de victimes de la route a diminué, tous modes de transport confondus, à l'exception des cyclistes, dont le nombre a plus que doublé. Il se réjouit également que les associations locales soient conviées à cette réflexion, de même qu'un bureau d'études

apte à proposer des solutions éprouvées dans d'autres localités. Le groupe socialiste acceptera donc la motion de même que le postulat.

M. Dominique Baettig, UDC, bien que favorable à la pratique du vélo, s'étonne de la prise de risques décrite par M. Montavon. Selon lui, les cyclistes doivent être attentifs, vigilants, et ils ne doivent pas être infantilisés. Le cyclisme n'est pas pratiqué par la majorité du peuple et il n'appartient pas à ce dernier de s'y adapter. M. Baettig souhaite connaître la part que représentent les cyclistes à Delémont ainsi que la place à mettre à leur disposition proportionnellement à leur nombre. En dernier lieu, il informe que son groupe ne soutiendra pas cette intervention, sous quelque forme que ce soit.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, en sa qualité de membre du comité de Pro Vélo Jura, estime cette motion justifiée. Cette association a par ailleurs déjà entamé une discussion avec le Département UETP afin d'établir une carte des lieux dangereux. Son groupe acceptera la motion, tout en regrettant sa transformation en postulat.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, estime, contrairement à M. Baettig, que cette motion ne vise pas à protéger les cyclistes contre leur gré mais à assurer leur sécurité, en particulier celle des enfants. Il indique qu'à certains endroits, les cyclistes, bien que prioritaires, se voient souvent obligés de céder la priorité aux automobilistes et il s'étonne des propos tenus par M. Baettig, médecin. Cette motion poursuit un but de prévention, en matière de laquelle il faut être proactif, comme le requiert l'intervention, dont il regrette la transformation en postulat.

M. Philippe Rottet, UDC, estime que les mesures qui seront prises ne devront pas privilégier le vélo au détriment de la voiture. Il rappelle que le peuple, souverain, a refusé il y a 12 ans la restriction de la vitesse à 30 km/h, à plus de 75 %.

Mme Murielle Macchi, PS, estime le postulat comme étant une alternative appropriée pour l'étude des trajets dangereux et que la transformation de la motion ne doit pas être regrettée.

DECISION : la motion 5.03/10 transformée en postulat qui portera le no 4.04/10 - "Circulation à vélo en ville", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est acceptée par 37 voix contre 2.

7. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/10 - "FOIRES À DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Point reporté.

8. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/10 - "PIQUE-NIQUE DE QUARTIER OU FÊTE DES VOISINS", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, indique que la Fête des voisins existe en Europe depuis 1999 et qu'elle a réuni l'année dernière quelque huit millions de personnes, dans 30 pays. En Suisse, 27 villes participent à cette manifestation, qui permet de faire connaissance avec ses voisins et de lutter contre la solitude. A titre d'exemple, Mme Grimm informe qu'en 2009, 45 Fêtes des voisins, regroupant 1'300 habitants, ont été organisées à Sierre. Elle précise que l'organisation en incombe aux citoyens eux-mêmes, la Ville assurant le rôle de promotion et de facilitation. Ainsi, des cartes d'invitation, des affiches et des conseils d'organisation sont disponibles sur le site www.lafetedesvoisins.ch. Dans certaines villes, des sponsors participent à l'organisation en imprimant les documents précités.

De l'avis de Mme Grimm, cette manifestation crée une solidarité entre voisins et permet de rompre l'isolement ou l'anonymat. Elle contribue également à lutter contre l'individualisme et la montée des incivilités. Mme Grimm indique que ce genre de rencontres s'organise déjà à Delémont, en particulier dans les quartiers résidentiels. Elle souhaite que ces réunions s'étendent aux quartiers d'immeubles, comme la Golatte, les rues de la Brasserie ou de l'Industrie.

S'agissant de la gratuité des tables champêtres qui a suscité quelques remarques, Mme Grimm souligne qu'il ne s'agit que d'une proposition. Elle acceptera également la transformation de sa motion en postulat qui devra être étudié, selon elle, par plusieurs départements.

Mme Françoise Collarin indique que l'Exécutif, se ralliant aux propos de l'intervenante, suggère d'accepter cette motion sous forme de postulat.

M. Mehmet Ali Celik, PS, informe que son groupe acceptera cette intervention, la Fête des voisins permettant de faire connaissance et de créer une dynamique dans le quartier. Il suggère d'insérer un article à ce sujet dans le *Delémont.ch* en guise d'information à la population.

M. David Asséo, président, souligne que l'intervention est en discussion sous la forme du postulat.

M. Julien Crevoisier, PLR, favorable au développement de la convivialité, à la culture de l'amitié et à la lutte contre l'individualisme, estime la forme de la demande inappropriée. En effet, elle ne devrait pas émaner d'un groupe politique mais des initiateurs du projet. A son sens, Delémont met déjà du matériel à la disposition des associations et il convient d'adresser une telle demande à l'Administration communale. Le groupe PLR refusera cette intervention, afin de ne pas inciter le dépôt systématique de trop nombreuses pièces.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, souligne que la tâche de la Ville consisterait uniquement à faire paraître cette manifestation sur son site internet, raison pour laquelle cette demande émane du Législatif. La Municipalité serait encore sollicitée pour un encart dans le *Delémont.ch* mais le reste de l'organisation serait assumé par les citoyens.

DECISION : la motion 5.05/10 transformée en postulat qui portera le no 4.05/10 - "Pique-nique de quartier ou Fête des voisins", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm, est acceptée par 20 voix contre 13.

9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/09 - "MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES EN LOCATION", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

M. Pierre Brulhart indique que des renseignements complémentaires sont encore attendus pour répondre à ce postulat de manière étoffée. Reprenant les trois suggestions du postulat, M. Brulhart informe qu'un véhicule Mobility est disponible sur le parking situé au nord du bâtiment des Services industriels, réservé en priorité à l'Administration communale durant les heures de bureau. De son côté, le Canton évalue lui aussi cette opportunité. La Commune participe désormais à Mobility, ce qui nécessite encore des ajustements sur le fonctionnement, dans le plan de mobilité communal notamment. Quant à l'inclusion, dans les abonnements Vagabond, d'une surtaxe d'utilisation de véhicules Mobility, le groupe de coordination de la Communauté tarifaire évalue cette option et sa réponse est attendue prochainement.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souhaite connaître la procédure de location, par la population, du véhicule Mobility, ainsi que les heures durant lesquelles il est disponible.

M. Pierre Brulhart précise que plusieurs variantes de location existent chez Mobility. En ce qui concerne la Municipalité, elle dispose de deux abonnements pour ce véhicule, réservé à l'Administration de 8 à 17 heures du lundi au jeudi, et jusqu'à 15 heures le vendredi. En dehors de ces plages horaires, le véhicule peut être réservé par l'intermédiaire du site internet ou du central téléphonique de Mobility.

10. **RÉPONSE À LA MOTION 5.05/09 - "PARC IMMOBILIER ET ROUTIER, UNE VUE D'ENSEMBLE S'IL VOUS PLAÎT !", PLR, M. PIERRE CHETELAT**

Mme Françoise Collarin, en ce qui concerne le parc immobilier, indique que l'inventaire existant a été mis à jour, notamment la valeur des immeubles, estimée selon les valeurs officielles et incendie. Cette analyse a permis d'évaluer le patrimoine immobilier

(76 bâtiments) à 86 millions de francs. Ne sont concernés que les immeubles dont l'entretien et les rubriques budgétaires sont gérés par le Service UETP. Ainsi, les bâtiments appartenant au FRED sont exclus de cette somme.

Mme Collarin précise que les travaux d'entretien des bâtiments sont financés par des crédits spécifiques (Ecole du Gros-Seuc, Salle Saint-Georges, hangar des pompiers ou piscine en plein air). Le plan d'investissements 2010-2013 prévoit également 4.7 millions de francs pour des travaux d'entretien. Cette catégorie ne tient toutefois pas compte des travaux relatifs à de nouvelles constructions. L'entretien constructif des parties de bâtiments, dont l'investissement ne peut faire partie du budget de fonctionnement, est pris en charge par le crédit-cadre de 1.09 million de francs, valable de 2005 à 2010. En dernier lieu, l'entretien courant, nécessitant de petites interventions de Fr. 20'000.- maximum, est couvert par le budget, dont la rubrique ad hoc prévoit pour 2010 Fr. 295'000.-, dont Fr. 86'000.- sont dédiés à des contrats d'entretien. Pour ces trois mesures, l'enveloppe globale disponible annuellement se monte à Fr. 717'000.-, ce qui équivaut à 0.8 % de la valeur du parc immobilier.

Mme Collarin indique que, selon diverses sources, 1 à 1.5 % de la valeur du patrimoine est nécessaire pour un entretien convenable des bâtiments. Aussi, pour parvenir à cet objectif, la Ville entend vendre en 2010 des bâtiments non nécessaires au fonctionnement communal, ce qui permettra d'abaisser la valeur du patrimoine de quelque trois millions de francs. De plus, un nouveau crédit-cadre de Fr. 800'000.- minimum pour l'entretien des bâtiments communaux, valable de 2012 à 2015, sera soumis au Conseil de Ville l'année prochaine. Un plan d'intervention pour la réalisation des travaux définira les priorités pour une période de 5 à 10 ans, sur la base de différents instruments de gestion que Mme Collarin détaille.

Pour ce qui touche au parc routier, Mme Collarin rappelle que la ville compte 51 km de routes communales et 40 km de trottoirs, dont la valeur est estimée à près de 100 millions de francs. Un plan de gestion, consultable au Service UETP, met en évidence le mauvais état de certains tronçons. Pour maintenir le réseau à un niveau fonctionnel, différentes mesures sont prévues, comme des crédits spécifiques, notamment. De plus, le crédit-cadre ad hoc et le budget sont censés couvrir les interventions indispensables et urgentes. Toutefois, le renouvellement des chaussées et leur entretien constructif nécessiteraient, selon les normes de l'Union des villes suisses, quelque 12 millions de francs pour les 30 prochaines années. Par ailleurs, Mme Collarin précise que le plan d'investissement prévoit 2.67 millions de francs pour cette législature, dont 1.77 million a été attribué à divers crédits.

Mme Collarin met en exergue le manque de moyens financiers pour les travaux de réparation, qui induit à court terme une dégradation du réseau routier. Ainsi, le crédit-cadre devrait être doublé, passant à 1.6 million de francs pour quatre ans. De plus, elle suggère la mise en place d'un système permettant une comptabilité analytique des prestations de l'Administration communale, le système actuel ne procurant pas une analyse fine du travail réalisé, ce qui rend le budget approximatif. La planification suivante est donc envisagée : mise en place, en 2010, du système de gestion analysant les prestations ; établissement, en 2010, des prestations et d'une comptabilité analytique ; adaptation, dès 2012, des budgets, investissements et du crédit-cadre. Le plan général d'évacuation des eaux global (PGEEg) n'étant pas encore connu, les canalisations des eaux claires et usées ne sont pas incluses.

M. Jean Parrat souhaiterait disposer de la liste exhaustive des 76 bâtiments appartenant à la Municipalité. Il demande également si un répertoire des parcelles a été réalisé, de même que leur évaluation financière. Il s'interroge également sur les critères qui détermineront les immeubles à vendre, en relevant que même s'ils ne sont pas occupés par l'Administration, ils sont utiles pour des privés ou des sociétés. Aussi, il souhaite que cette information soit communiquée sur la liste des bâtiments communaux précitée. De plus, en cas de vente, M. Parrat demande si la Ville s'occupe de reloger les citoyens ou associations.

M. Parrat admet le principe intéressant que représente la vente d'immeubles pour fournir des fonds destinés à l'entretien du parc immobilier. Il invite toutefois à trouver une solution de financement à plus long terme, étant donné que les bâtiments restants nécessiteront eux aussi d'être entretenus d'ici à quelque 20 ans. A terme, cette pratique pourrait péjorer les activités de l'Administration.

M. Pierre Chételat, PLR, remercie le Conseil communal pour sa réponse et, s'agissant des propos de M. Parrat, s'interroge sur la vocation éventuelle de la Commune à être propriétaire d'immeubles immodérément. A son sens, la Commune doit être propriétaire de locaux nécessaires à ses activités seulement. Il accueille favorablement la proposition de l'Exécutif de vendre des bâtiments afin d'entretenir d'autres biens immobiliers, tout en soulignant qu'à long terme, les crédits-cadres de rénovation devront être augmentés. Pour sa part, il ne s'agit toutefois pas d'investissements mais d'entretien et il doute que les préoccupations de M. Parrat soient fondées.

Mme Françoise Collarin estime que la liste des bâtiments ne doit pas être publiée mais elle peut être consultée. Les terrains, quant à eux, figurent sur le Geoportail. Concernant les immeubles qui pourraient être vendus, Mme Collarin précise que certains bâtiments offrent des rendements extrêmement bas. Vu leur mauvais état, des réparations sont régulièrement requises, ce à quoi la Municipalité pourrait renoncer. C'est précisément dans ce sens que la Délégation aux locaux a mené ses réflexions. Par ailleurs, s'il s'agit de sa compétence, le Conseil de Ville sera nanti d'un message relatif à la vente de bâtiments. Quant aux occupants des locaux, Mme Collarin met en exergue l'accompagnement assuré par la Commune en faveur des locataires, dans le but de leur trouver des loyers adaptés à leurs moyens financiers. En dernier lieu, Mme Collarin indique que des bâtiments avaient été acquis aux abords de Clair-Logis en prévision d'un éventuel agrandissement, projet que le Canton n'a jamais soutenu.

11. **DIVERS**

M. Pierre Kohler, maire, au nom du Conseil communal et de l'équipe de rédaction du *Delémont.ch*, remercie les membres du Législatif pour leur participation à l'enquête de satisfaction. Il en ressort que les lecteurs sont globalement satisfaits de cette publication, même si elle requiert quelques adaptations. En particulier, le journal sera restructuré et sa première partie consacrée aux informations émanant des Autorités communales. Entre autres, le portrait d'un membre du Conseil de Ville sera dressé dans chacun des numéros, selon un tournus entre partis politiques. Une étude est également en cours quant à la publication d'une édition spéciale, en collaboration avec l'Agglomération, et qui serait distribuée aux communes concernées. Finalement, M. Kohler informe que les propositions d'amélioration ont été prises en compte, dans la mesure du possible, et il remercie l'équipe de rédaction pour son travail.

Ont été déposées : 4 questions écrites
3 motions

La séance est levée à 20 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancellerie :

David Asséo

Nadia Maggay

Delémont, le 7 mai 2010